

Pouvoir Adjudicateur	<p>Dénomination Sociale : Atmo Auvergne-Rhône-Alpes</p> <p>Nature de l'autorité attributive : Association loi 1901</p> <p>Adresse du siège social : 3, allée des Sorbiers – 69500 BRON</p> <p>Adresse de correspondance : 14 avenue Benoit Frachon – 38 400 SAINT-MARTIN D'HERES</p> <p>Téléphone : 09.72.26.48.90</p> <p>Fax : 09.72.15.65.64</p>
Référence Marché	17.001.Maintenance GC
Domaine d'achat	Maintenance chromatographes en phase gazeuse
Nomenclature CPV	Code : 50411000-9
Type de marché	Prestations de services
Type de procédure	MAPA
Caractéristiques du marché	<p>Division en lots : Non</p> <p>Monnaie de facturation : Euro</p> <p>Caractéristiques Techniques : assurer la maintenance de 3 appareils de chromatographie en phase gazeuse, ainsi que les annexes nécessaires à leur fonctionnement, implantés en stations de mesure de la qualité de l'air dans le secteur industriel du sud lyonnais.</p> <p>Date de livraison : 1^{er} juin 2017</p>
Durée du marché	Le marché est conclu pour une durée de trois années, soit du 01/06/2017 jusqu'au 31/05/2020.
Modalités de transmission des offres	<p>Les réponses devront impérativement arriver sous forme d'un envoi cacheté indiquant l'objet du marché avec la mention « NE PAS OUVRIR ». Cet envoi devra se faire par courrier permettant de déterminer de manière certaine la date d'expédition, le cachet de la poste faisant foi.</p> <p>Les réponses seront transmises en français à l'adresse suivante :</p> <p>Atmo Auvergne-Rhône-Alpes A l'attention de Madame Claudine ALLIER 14 avenue Benoit Frachon 38 400 SAINT MARTIN D'HERES</p> <p>L'association Atmo Auvergne-Rhône-Alpes n'accepte pas l'envoi des candidatures et des offres par fax et par voie électronique.</p>
Date limite de la remise des candidatures et des offres	12 mai 2017

Pièces à fournir à l'appui de la candidature et de l'offre	<p>Pour la candidature</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Lettre de candidature (DC 1) 2) Déclaration du candidat (DC 2) 3) Liste des références 4) Chiffre d'affaires des 3 dernières années 5) Kbis de moins de 3 mois 6) Attestation d'assurance en-cours de validité 7) Certificats et attestations du candidat justifiant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales, Volet 1 et 2 (NOTI2) ou une déclaration sur l'honneur, dûment datées et signée par le candidat pour le justifier 8) Attestation sur l'honneur qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir 9) Attestation sur l'honneur qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin N°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L8221-1 à L8221-5, L8251-1, L8231-1, et L8241-1 du code du travail. <p>Pour l'offre</p> <p>Le candidat auquel sera attribué le marché sera amené à produire l'ensemble des pièces mentionnées à l'article 46 du Code des marchés publics. L'offre sera accompagnée de tout document utile à l'analyse des offres.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Deux exemplaire de l'acte d'engagement dûment rempli, tamponné et signé 2) Deux exemplaire du CCAP dûment paraphé, tamponné et signé 3) Deux exemplaire du CCTP et son annexe dûment paraphé, tamponné et signé 4) Déclaration sur l'honneur relative aux interdictions de soumissionner signée 5) La proposition de contrat de réservation du candidat 6) Les références du candidat
Critères d'attribution du marché	<p>Offre la plus favorable, déterminée par application des critères suivants, avec leur pondération :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Prix : 30 % ➤ Localisation Géographique : 50 % ➤ Démarche qualité : 20 %
Voie et délais de recours	<p>Tribunal Administratif de Grenoble 2, place de Verdun 38 000 GRENOBLE</p> <p>Le délai de recours sera de 2 mois à compter de la date de notification de la décision de rejet d'attribution du marché.</p>
Contact	<p>Renseignements d'ordre technique : M. BRET Clément – Tél : 09.72.19.57.39 Mail : cbret@atmo-aura.fr</p> <p>Renseignements d'ordre administratif : M. PETRONE David – Tél : 09.72.26.48.90 Mail : administratif@atmo-aura.fr</p>
Date de mise en ligne de l'avis	<p>14 avril 2017</p>